PREAVIS MUNICIPAL 4-2020



Au Conseil communal de Forel (Lavaux)

Préavis municipal concernant le remplacement d'un collecteur d'eaux usées (EU) au « Cerf d'Or » avec demande de crédit





Adopté en séance de Municipalité du 10 août 2020. Municipal responsable : M. André Colomb, Municipal, tél. 079 519 56 65 Monsieur le Président,

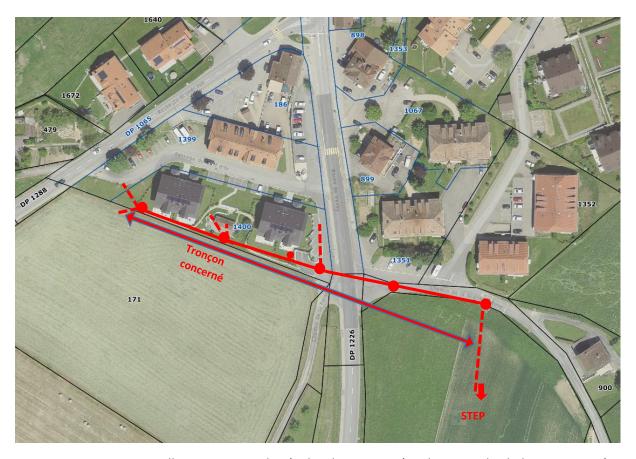
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Nous avons l'honneur de solliciter un crédit pour le remplacement d'un collecteur d'eaux usées (EU) au « Cerf d'Or ».

1. Introduction

Le collecteur communal d'eaux usées en ciment de diamètre 300 mm, longeant le sud de la parcelle n°1400, le Chemin de la Grange Neuve et la parcelle n° 907, s'est obstrué deux fois en moins d'une année, engendrant des inondations importantes dans les sous-sols des bâtiments du passage du Cerf d'Or.

La Municipalité de Forel (Lavaux) a décidé de mandater un bureau d'ingénieurs afin de faire un état des lieux et de proposer des solutions pour résoudre ce problème.



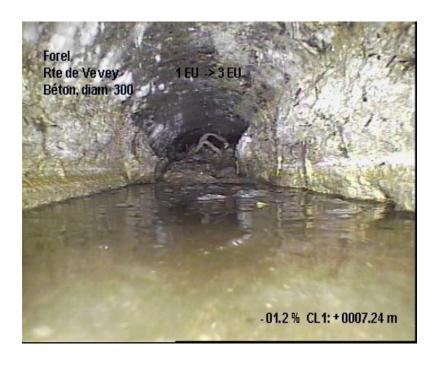
Notons encore que ce collecteur permet la récolte des eaux usées de toutes les habitations situées dans la partie sud des Cornes de Cerf.

2. Etat des lieux

Bien qu'un entretien régulier de ce collecteur, connu pour avoir une faible pente, soit réalisé par une entreprise spécialisée mandatée par la Commune, cela n'a pas empêché qu'il se bouche à deux reprises en moins d'un an. La dernière obturation date de fin mai 2020 et a nécessité l'intervention des pompiers et d'une entreprise de curage de canalisations.

La faible pente (entre 0.1 et 0.6 %), l'existence d'une bassière et la dégradation des parois en béton empêchent l'écoulement correct des matières se trouvant dans le collecteur d'eaux usées. Celles-ci s'amassent et créent des bouchons. Les images du contrôle caméra du mois de juin 2020 ci-dessous illustrent ce mauvais état.





3. Méthodologie des travaux projetés

3.1 Collecteur d'eaux usées

Compte tenu des défauts constatés et après étude de plusieurs solutions, il a été décidé de remplacer le collecteur existant par un nouveau tuyau en polypropylène (PP) de 315 mm de diamètre sur un tronçon d'env. 180 m. Le tracé du collecteur sera un peu modifié par rapport à l'existant afin d'obtenir une pente conforme à la norme SIA (min 2 %) et d'éviter tous problèmes d'écoulement sur ce tronçon.

Des fouilles ouvertes seront exécutées pour poser ce nouveau collecteur d'eaux usées, y compris en travers de la chaussée.

Pour la séparation des terres et remise en place dans les champs, ces travaux seront exécutés selon la « DMP863 Directive protection des sols sur les chantiers » et la « Fiche 4 VD fouilles étroites » afin de garantir une réalisation conforme à la législation et une exécution dans les règles de l'art.

Selon les informations récoltées, il est probable que nous allons rencontrer de la molasse ou des matériaux durs. En l'état, il n'est pas possible de savoir sur quelle hauteur et si cela est valable sur tout le tronçon du nouveau collecteur d'eaux usées ou uniquement sur certains secteurs.

Afin d'éviter un éventuel dépassement du crédit, les offres ont été établies sur la base la plus pessimiste au niveau des coûts. Si la quantité de molasse ou de matériaux durs rencontrés est inférieure à ce qui a été prévu, le montant final des travaux sera plus faible que le montant du crédit.

Ces travaux débuteront, sous réserve de l'approbation du présent préavis, dans le courant du mois d'octobre 2020 selon les conditions météorologiques et les disponibilités des entreprises.

3.2 Autres services

La Romande Energie et la Compagnie Industrielle du Gaz de Vevey ont été contactés afin de connaître leurs intentions. Ils ont répondu négativement.

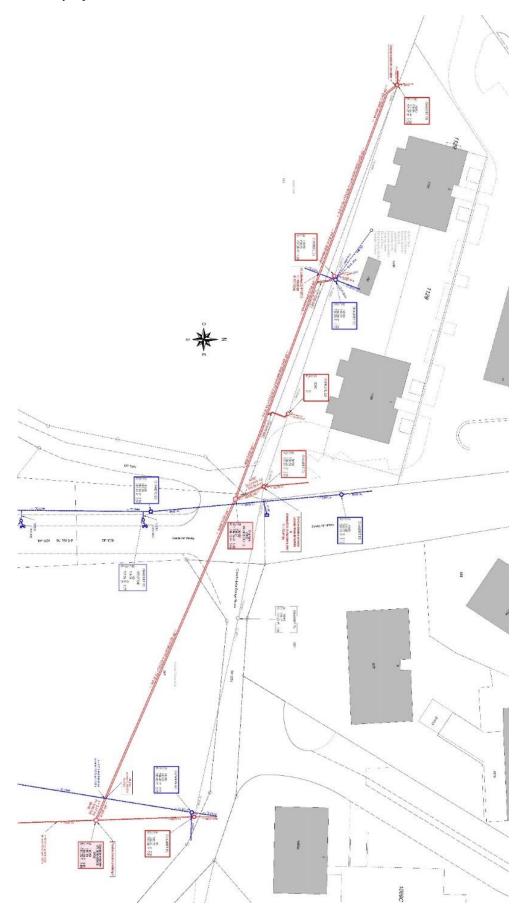
Swisscom envisage de poser éventuellement un tube sur environ 73 m, si le tirage d'un nouveau câble dans le tube existant n'a pas pu se faire avant nos travaux, en raison de l'encombrement de celui-ci.

Pour l'éclairage public et l'eau potable, aucun travail n'est prévu dans cette zone.

3.3 Procédure

Comme annoncé lors du Conseil communal du 25 juin 2020 et conformément à l'article 25 LPEP-VD (Loi sur la protection des eaux contre la pollution (LPEP) du 17 septembre 1974 - rsv 814.31), toute intervention sur un collecteur public (réfection, mesures PGEE, nouveaux collecteurs de liaison, raccordements de STEP, etc.) nécessite une approbation par le Département de l'environnement et de la sécurité, direction générale de l'environnement industriel, urbain et rural. Aussi et dans le but de pouvoir planifier au plus vite les travaux en cas d'adoption du présent préavis, un dossier a déjà été envoyé aux services cantonaux concernés. La mise à l'enquête a eu lieu du 17 juillet au 17 août 2020.

Plan de projet du collecteur d'eaux usées :



4. Coût des travaux

Les prix mentionnés ci-dessous ont fait l'objet d'une demande d'offre auprès de 3 entreprises, uniquement pour les travaux de génie civil, honoraires ingénieurs civils, curage et contrôle du collecteur EU.

PHASE 1 AVANT-PROJET - PROJET - APPEL OFFRES H.T.

	. , .	
Honoraires	Ingeni	alire civile
Honorancs	111501111	curs civils

Elaboration avant- projet et projet, relevés, soumission, devis, séances)

CHF 15'875.00

Curage et contrôle caméra du collecteurs EU

CHF 2'100.00

1'500.00

CHF

TOTAL PHASE 1 H.T.

CHF 17'975.00

PHASE 2 PROJET DEFINITIF – EXECUTION H.T.

Génie civil

Fouilles et canalisations CHF 198'947.00

Honoraires ingénieurs civils

Plans d'exécutions, facturations, séances

Frais de mise à l'enquête et frais divers

PV, plans conformes, réception ouvrage CHF 14'250.00

MarquagesCHF700.00Paysagiste (remise en état gazon)CHF2'000.00

<u>Divers – imprévus ~10%</u> CHF 22'000.00

TOTAL PHASE 2 H.T. CHF 239'397.00

PHASE 3 SERVITUDES, INDEMNITES ET DIVERS H.T.

Abornements éventuels CHF 500.00

Mise à jour du SIT par un géomètre CHF 1'300.00

Dédommagement des cultures CHF 3'000.00

Servitudes pour nouveau collecteur non compris

TOTAL PHASE 3 H.T. CHF 4'800.00

TOTAL GENERAL PARTIEL H.T. CHF 262'172.00
TVA 7.7%(CHF 20'187.00

MONTANT TOTAL DES TRAVAUX TTC CHF 282'359.00

5. Financement

Ces travaux n'étaient pas prévus dans le plan des investissements. Cependant, au vu de la situation et du risque de renouvellement des inondations, la Municipalité souhaite les réaliser rapidement. L'évolution du plafond d'endettement permet cette dépense.

Le financement de CHF 282'400.- sera assuré par la liquidité courante et amorti par la réserve comptable épuration avec un amortissement au maximum sur 30 ans.

Plafond d'endettement législature 2016-2021 -- Total des emprunts, situation prévisionnelle au 31.12.2020 et investissements planifiés

Objets	Emprunts			Plafond d'emprunts 2016/2021				
Plafond d'emprunts				•			fr.	17'660'000.00
				Accordés				
Complément source Grenet			fr.	700'000.00				
Remplacement d'une conduite d'eau potable et de défense incendie au lieu-dit "Pra Palex"			fr.	600'000.00				
Réfection de chemins (Améliorations foncières, Etapes 1)			fr.	1'200'000.00				
	+-	Contractés		Accordés	_	Prévus		Solde à disposition
Emprunt à court terme & moyen terme	fr.	1'000'000.00	fr.	2'500'000.00				
Emprunts consolidés	fr.	9'831'485.00						
Total des emprunts au 27.07.2020	fr.	10'831'485.00	fr.	1'500'000.00			fr.	5'328'515.00
Amortissements au 31.12.2020	fr.	-576'835.00					fr.	5'905'350.00
							fr.	5'905'350.00
Caserne des Pompiers					fr.	3'200'000.00	fr.	2'705'350.00
Collecteur EU Passage Cerf d'Or (Préavis 4-2020)					fr.	282'400.00	fr.	2'422'950.00
Remplacement d'une conduite d'eau potable et extension de l'épuration secteur Carboles (Préavis 7-2020)					fr.	916'075.00	fr.	1'506'875.00
Total prévisible des emprunts	fr.		10	6'153'125.00			fr.	1'506'875.00

6. Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE FOREL (LAVAUX)

Vu le préavis municipal N° 4-2020,

Ouï le rapport de la Commission chargée de son étude,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- 1. D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de remplacement d'un collecteur d'eaux usées au Cerf d'Or.
- 2. D'autoriser la Municipalité à financer ces travaux pour un montant de CHF 282'400.- assuré par la liquidité courante et amorti par la réserve comptable épuration avec un amortissement au maximum sur 30 ans.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Secrétaire :

M. Pidoux